

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant	Séverine Morand		
Adresse	Avenue de Plan 5b	N° parcelle	1055
NPA/Lieu	1110 Morges	Autorisation construction n°	

Daten manuell eingegeben! Dem Lärmschutznachweis ist das Datenblatt mit den Schallpegelangaben der Wärmepumpe beizulegen.

Fournisseur	Balboa	Modèle, type	CLIM8ZONE	
Puissance de chauffe (A2/W35)	7 kW	Puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	50 dB(A)	
Puissance de chauffe (A-7/W35)	1 kW	Puiss. acoustique, régime max. de jour	50 dB(A)	
Puissance de chauffe (Nachtbetrieb maximal)	3 kW	Puiss. acoustique, régime max. de nuit	10 dB(A)	
Type d'installation	Installation extérieure			
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'habitation		Jour	Nuit
Valeur de planification au récepteur	DS II (zone d'habitation)		55 dB(A)	45 dB(A)

Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique	Fonctionnement nocturne actif de 19 à 7 heures	50 dB(A)	10 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB	-11 dB
Correction de la direction D_c	PAC éloignée de façade	3 dB	3 dB
Distance jusqu'au récepteur	2.30 m	-7.2 dB	-7.2 dB
Mesures de protection contre le bruit		0 dB	0 dB
Niveau sonore L_{pA} au récepteur		34.8 dB(A)	-5.2 dB(A)

Facteurs de correction

Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	non audible 1 Compresseur	0 dB	0 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement continu	0 dB	0 dB
Niveau d'évaluation L_r		39.8 dB(A)	4.8 dB(A)

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Examen des mesures préventives

Installation intérieure	Non: impossible ou contraire au principe de proportionnalité Justification: Niveau d'évaluation nettement inférieur à la VP
Niveau de puissance acoustique	Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique
emplacement optimisé	Emplacement optimisé pour le voisinage
Fonctionnement nocturne moins bruyant	Actif de 19:00 à 7:00 heures Le réglage est obligatoire afin de respecter les exigences légales et ne peut être modifié. L'utilisateur et / ou le propriétaire de l'installation ont été informés de l'importance de ce créneau horaire

Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition	La valeur limite est respectée	Oui
Évaluation du respect du principe de prévention	Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de prévention est donc respecté.	Oui

Auteur **GOgeo, info@gogeo.ch, 0794625836**

Lieu, Date

Monthey, 28.11.2022

Signature



Annexes

- Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
- Plans du logement
- Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- Documentation sur les mesures de protection contre le bruit